



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°344 DU 14 AU 20 NOVEMBRE 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 9 personnes tuées dont 6 cadavres retrouvés, 2 victimes de VBG, 3 victimes de tortures et 2 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figure 1 femme tuée, une femme torturée et une personne exécutée sommairement.

Des membres de la milice Imbonerakure, des poli-

ciers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, au droit à l'intégrité physique et au droit à la liberté.

Des questions liées à la justice et aux faits sécuritaires ont été relevées dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA JUSTICE

III. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

| | |
|---|----------|
| I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES | 3 |
| I.1. DU DROIT A LA VIE | 3 |
| I.1.1. EXECUTION EXTRAJUDICIAIRE | 3 |
| I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES | 3 |
| I.1.3. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES | 3 |
| I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE | 4 |
| I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE | 4 |
| I.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE | 4 |
| I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES | 5 |
| I.3. DU DROIT A LA LIBERTE | 5 |
| I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT | 5 |
| II. DE LA JUSTICE | 5 |
| III. DES FAITS SECURITAIRES | 6 |
| IV. CONCLUSION | 6 |

SIGLES ET ABBREVIATIONS

| | |
|-----------------|---|
| CDS | : Centre de Santé |
| CICR | : Comité International de la Croix-Rouge |
| CNDD-FDD | : Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie |
| CNTB | : Commission Nationale des Terres et Autres Biens |
| ECOFO | : Ecole Fondamentale |
| RDC | : République Démocratique du Congo |
| SNR | : Service National de Renseignement |
| TGI | : Tribunal de Grande Instance |
| VBG | : Violences Basées sur le Genre |

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. EXECUTION EXTRAJUDICIAIRE

Une personne tuée en commune Muha, Bujumbura Mairie

Dans la nuit du 14 au 15 novembre 2022, en zone Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura, Claver Niyonkuru, âgé de 38 ans, originaire de la colline Gasozi, commune Mpinga-Kayove, province Rutana, détenu de la prison centrale de Mpimba, a été tué fusillé par des policiers qui assurent la garde de cette maison carcérale. Selon des sources sur place, le nommé Claver Niyonkuru a été abattu

après avoir été arrêté par la police au moment où il tentait de s'évader avec quatre autres prisonniers. Les mêmes sources indiquent qu'il était déjà parvenu à escalader le mur qui sépare le lieu de détention des hommes et celui des femmes. Claver Niyonkuru avait été condamné à perpétuité pour crime d'assassinat par jet de grenades. Les 4 autres prisonniers ont été arrêtés et ont été conduits dans la chambre de correction appelée Tingi-Tingi au sein de cette prison.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Une personne tuée en commune Rutovu, province Bururi

En date du 20 novembre 2022, vers 8 heures, sur la colline Mutangaro en commune Rutovu, province Bururi, Jérôme Nibizi âgé de 45 ans a été tabassé à mort par Buritariye et Ncuti, tous membres de la milice Imbonerakure, travailleurs domestiques chez Charles Ciza de la même colline. Selon des sources

sur place, la victime a été accusée par les deux Imbonerakure d'avoir volé des pommes de terre dans le champ de leur patron. Selon les mêmes sources, les passants ont évacué la victime agonisant, mais elle est morte avant d'arriver à l'hôpital de Rutovu. Les présumés auteurs ont été arrêtés par la police de Rutovu.

I.1.3. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Butaganzwa, province Kayanza

En date du 14 novembre 2022, sur la colline Nyarurama, commune Butaganzwa, province Kayanza, Innocent Nimbona, âgé de 36 ans, de la composante sociale Twa, cultivateur a été retrouvé mort. Selon des sources sur place, le corps était pendu à l'aide d'une corde sur un avocatier. Selon les mêmes sources, la veille, la victime était en train d'étancher sa soif avec ses amis dans un cabaret situé au centre Kanyambeho. Selon les mêmes sources, la victime était en conflit permanente avec son épouse car elle lui reprochait d'infidélité. Janvier Kanyana, administrateur communal de Butaganzwa, a ordonné aux habitants de la localité d'enterrer le corps sans aucune enquête.

commune et province a été tué par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, ces personnes ont troué les murs de cette paroisse et ont volés quelques matériels dont les batteries, les mixeurs et les baffles. Selon les mêmes sources, le lendemain, vers 11 heures, une fouille perquisition a été effectuée à l'hôtel Alpha situé au chef-lieu de la province Kayanza. Au cours de cette fouille, trois auteurs présumés du meurtre du veilleur ont été arrêtés. Il s'agit de Liévin Minani, âgé de 21 ans, originaire de la colline Ceyerezi, commune Muhanga, province Kayanza ; Déo Ndayikengurukiye, âgé de 30 ans, originaire de la colline Rukanu, commune Gahombo, province Kayanza ; Musafiri Majambere, âgé 29 ans, originaire de la colline Shikiro. Les mêmes sources indiquent qu'au cours de cette fouille, des objets ont été saisis notamment de type Kalachnikov pliante, immatriculé, UC 7978, avec trois chargeurs, un baffle, 2 machettes, 2 plaques de véhicules CA 9065 et JA9919, une voiture de type probox I A8286, 2 téléphones portables, des cartes SIM ainsi qu'une veste militaire. Selon toujours les mêmes sources, ces trois

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Ngozi

Dans la nuit du 17 novembre 2022, au quartier Gabiro, commune et province Ngozi, Claver Nsengiyumva, âgé de 49 ans, sentinelle à la Cathédrale de Ngozi, natif de la colline Gakeceri de la même

personnes ont été conduites au bureau du SNR en Mairie de Bujumbura pour enquêtes.

Un corps sans vie retrouvé en commune Bugendana, province Gitega

Dans la matinée du 17 novembre 2022, sur la colline Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega, un corps sans vie de Désiré Havyarimana, âgé de 48 ans, enseignant de sport à l'ECOFO Mutoyi, a été retrouvé à 300 mètres de son domicile, au terrain de Basketball du Lycée Notre Dame de la Sagesse Mutoyi. Selon des sources sur place, la veille, la victime avait passé la journée en encadrant les matchs scolaires et le soir, il est allé étancher la soif au cabaret Mutoyi appartenant à un certain Balthazar et a quitté ce cabaret vers 20 heures. Selon les mêmes sources, son corps n'avait aucune blessure et a été conduit à la morgue de l'hôpital Mutoyi.

Un corps sans vie retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 18 novembre 2022, le matin, à la 4^{ème} transversale, colline Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie non identifié d'un jeune homme a été retrouvé. Selon des sources

sur place, la victime avait une corde au niveau de la gorge et était suspendue sur un arbre à 500 mètres de la frontière avec la RDC, tout près de la rivière Rusizi.

Un corps sans vie retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 17 novembre 2022, sur la localité Kansega, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé par des cultivateurs qui se rendaient aux champs. Selon des sources sur place, ce corps était en état de décomposition.

Un corps sans vie retrouvé en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 14 novembre 2022, sur la colline et zone Buzirasasi, commune Murwi, province Cibitoke, un corps sans vie non identifié a été retrouvé dans la rivière Gitenge. Selon des sources sur place, du sang étaient visibles dans l'eau. Les habitants de cette localité demandent l'arrêt immédiat de ces crimes et exigent des enquêtes indépendantes pour que les coupables soient punis conformément à la loi.

1.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE

Une femme tuée en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 18 novembre 2022, vers 22 heures, sur la colline Sampeke, commune Kayogoro, province Makamba, Anita Niyomwungere a été tuée égorgée par Ernest Ndayitabiriye, son mari. Selon des sources sur place, dans l'après-midi du 20 novembre 2022, le tribunal de grande instance à Makamba a condamné Ernest Ndayitabiriye d'une

peine à perpétuité et une indemnité de 20 millions de fbu. Selon des mêmes sources, l'accusé n'a pas nié l'infraction et son plan d'assassinat date d'octobre dernier après la mort de son père. Ce dernier aurait été tué par ensorcellement par sa belle-fille d'après ce qui lui a été révélé par un sorcier. La défunte avait une grossesse de 5 mois et laisse derrière elle un nourrisson.

1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

1.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une personne violée en commune et province Kirundo

En date du 8 novembre 2022, dans une brousse, à 50 mètres du poste de police de la colline Ceru, commune et province Kirundo, M. , malade mentale, a été violée par le nommé Safi, policier. Selon des sources sur place, ce policier a acheté des beignets pour tromper cette fille. Selon les mêmes sources, la population l'a attrapé en flagrant délit. Ce policier, séropositif a été arrêté et détenu au cachot du parquet Kirundo tandis que la victime reçoit des médicaments antirétroviraux au CDS Rukuramigabo.

Une femme tabassée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 19 novembre 2022, vers 21 heures, sur la colline Magamba, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Espérance, membre du parti CNDD-FDD âgée de 36 ans a failli être tuée par le nommé Mudeyi, son mari, membre du CNDD FDD, âgé de 42 ans. Selon des sources sur place, Mudeyi est rentré ivre et a commencé à injurier sa femme. Selon les mêmes sources, Mudeyi a pris une machette et l'a blessée au niveau du coup et aux mains quand Espérance tentait de se défendre. Les voisins sont

intervenues et ont conduit la victime au CDS Buhiga tandis que Mudeyi a pris le large.

1.2.2. DES PERSONNES TORTUREES

Une personne torturée en commune Gisuru, province Ruyigi

En date du 13 novembre 2022, sur la colline Murehe, commune Gisuru, province Ruyigi, Anicet Ndikumana a été battu par des Imbonerakure sur ordre de Gaddy Ninganza, administrateur de cette commune. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de faiseur de pluie "Umuvurati".

Deux personnes battues en commune Butaganzwa, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 novembre 2022, indique qu'en date du 9 novembre 2022, vers 14 heures, sur la colline Bumba, commune Butaganzwa, province Kayanza, Léopold

Ndikumana et sa voisine Habarugira Bonamie ont été battus par Sylvie Nduwimana, membre du parti CNDD-FDD, vice du chef collinaire à Bumba. Selon des sources sur place, Léopold a surpris Guerratta Ntimpirangeza, sa femme dans la chambre avec Sylvie en train de se disputer parce que les enfants de Sylvie avaient volés des patates douces dans les champs de Guerratta. Quand Léopold a demandé ce qui se passait, Sylvie a pris un pilon et l'a battu. Par la suite, Bonamie est arrivée pour s'enquérir de la situation et Sylvie avec l'aide de ses filles l'ont battue et l'ont mordue au niveau du front. Selon les mêmes sources, les victimes ont porté plainte au chef collinaire, Jean-Claude Nimubona mais celui-ci n'a rien fait car il est en concubinage avec Sylvie.

1.3. DU DROIT A LA LIBERTE

1.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Deux personnes arrêtées en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 novembre 2022 indique qu'en date du 3 novembre 2022, au bureau de l'administrateur de la commune Nyanza-lac, province Makamba, Onésime Ndirikireza alias Kineti et un prénommé Obède, chef de colline Ruvumera ont été arrêtés par des policiers sur ordre l'administratrice communal Marie Goreth Irankunda en collaboration avec le procureur général, Eliphase Ndayishimiye. Selon des sources sur place, un prénommé Sedeky, membre du parti CNDD-FDD et commissionnaire des parcelles, originaire de la colline voisine Nyabutare s'est approprié d'une propriété appartenant à Obède sur cette colline. Ce chef de colline a été accusé de passer outre cette mesure ce que les collègues et les membres de sa famille réfutent. Ils accusent plutôt le procureur Eliphase Ndayishimiye et l'administratrice Marie Goreth Irankunda d'agir ainsi suite à des pots de vin qu'ils ont reçus de la part de ce commissionnaire. Ce dernier est accusé de s'être approprié plusieurs propriétés foncières sur presque toutes les collines de la commune Nyanza-lac en collaboration avec certains responsables de la CNTB et chaque fois après l'exécution du procès, il vend la propriété acquise. Onésime Ndirikireza et Obède sont pour le moment gardés au cachot du parquet de Makamba.

II. DE LA JUSTICE

Trois personnes condamnées en commune Kabarore, province Kayanza

En date du 19 novembre 2022, le TGI de Kayanza a condamné Jean Bizimana, cultivateur de la colline Rukere, commune Kabarore, province Kayanza, d'une peine carcérale à perpétuité. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir assassiné sa femme Jeanne Maniramfasha¹ en date du 13 novembre 2022. L'auteur a pris fuite après le meurtre

mais deux jours plus tard, il a été arrêté au marché de Ruhororo en province Ngozi par la police œuvrant en commune Ruhororo. Selon les mêmes sources, les parents de Jean Bizimana dont Emmanuel Ntukamazina et Euphémie Mpawenimana ont été accusés de complicité puisque les habits de la victime ont été retrouvés chez eux le lendemain du meurtre. Les parents de Jean Bizimana ont été condamnés d'une peine de 20 ans de prison ferme.

¹Ce cas a été rapporté dans le bulletin hebdomadaire Iteka n°Ijambo No 343

Un policier condamné à une peine de perpétuité en commune Muha, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 14 novembre 2022 indique qu'en date du 13 novembre 2022, au cours d'un procès de flagrante, Jean de Dieu Bimenyimana, policier qui gardait le cachot de la police de la zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, a été accusé par le ministère public d'avoir violé une fille qui était en détention dans ce cachot en date du 12 novembre 2022. Selon des sources sur place, le ministère public de la TGI Muha a précisé que ce policier connaît qu'il est porteur du VIH Sida. La victime a été conduite à l'hôpital pour la prévention contre les maladies sexuellement transmissibles. Selon les mêmes sources, Bimenyimana a écopé d'une peine de servitude pénale à vie à vie et a été conduit à la prison centrale de Mpimba.

Surpopulation carcérale au cachot du commissariat provincial de Cibitoke

En date du 14 novembre 2022, au moins 110 personnes étaient détenus au cachot du commissariat provincial de police à Cibitoke tandis que la capacité d'accueil est de 20 personnes. Selon des sources sur place, ces détenues ne trouvent pas d'espace

III. DES FAITS SECURITAIRES

Vol dans les ménages en commune Bugabira, province Kirundo

En date du 15 novembre 2022, sur la colline Rugasa, commune Bugabira, province Kirundo, une maison d'Iradukunda a été trouée pendant la nuit par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, ils y ont volé 2 chèvres, 1 matelas, un sac de haricots. Selon les mêmes sources, le même jour, chez

IV. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, au droit à l'intégrité physique et au droit à la liberté.

pour dormir ou pour conserver leurs affaires. La plupart d'entre eux ont du mal à trouver de quoi manger. Selon les mêmes sources, chaque membre ou proche d'un détenu qui effectue une visite doit verser une somme de 1000 Fbu aux policiers pour avoir accès à la personne détenue. Même les détenus accusés de délits mineurs y passent plus de temps et ne trouvent pas d'occasion pour se présenter devant le juge. Selon les mêmes sources, 14 mineurs sont incarcérés avec les adultes et chaque nouveau locataire, avant de franchir la porte de ce cachot, est contraint de verser une somme de 50000 d'achat communément appelé bougie qui contribue à l'approvisionnement des détenus en vivres. Les mêmes sources indiquent que la grande part de cet argent revient aux policiers qui gardent ce cachot. Le nombre grandissant de ces détenus résulte de la lenteur de traitement de leurs dossiers et de la non disponibilité des moyens de déplacement de la part des instances judiciaires à Cibitoke qui ne disposent pas de véhicule pour transporter à la prison de Mpimba les détenus condamnés. Ce cachot provincial de Cibitoke construit grâce à l'appui du CICR accueille tous les détenus en provenance de différents cachots de toutes les 6 communes de la province Cibitoke.

Gabriel Minani de la colline Ruhehe, ils ont volés 5 chèvres et 200 kg de haricots. Signalons que ces cas de vols dans les ménages s'observent partout dans toutes les collines de la commune Bugabira alors que les Imbonerakure font des rondes nocturnes. Sur chaque colline, il y a un poste de rassemblement des Imbonerakure qui s'y présentent chaque soir.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux faits sécuritaires et à la justice dans les différentes localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.